

PASTILLES DE SOUFRE

BOUGIES DE SOUFRE

Sélection de la flore fermentaire, blocage des réactions d'oxydation et stabilisation des vins.

CARACTERISTIQUES

- ◆ Aspect : solide sous forme de pastille percées en son centre, d'un poids variant de 5 à 10 g ou sous forme de bougies, avec fil de fer de suspension en son centre.
- ◆ Couleur : jaune vif.
- ◆ Composant : 93 % soufre trituré.
- ◆ Support : matières alimentaires.
- ◆ Dégage du SO₂ en brûlant.
- ◆ Solubilité : se désagrège dans l'eau.

DOSE D'EMPLOI

- ◆ Disques de soufre :
 - Disque de 5 g pour fût de 220 litres
 - Disque de 10 g pour fût de 600 litres
- ◆ Pour les cuves utiliser les bougies sur fil de fer incorporé.
 - Bougie de 150 g pour cuve de 45 à 60 hectolitres.

MODE D'EMPLOI

Dans le récipient à sulfiter, suspendre par son support la pastille ou la bougie de soufre, au méchoir.

- Allumer celle-ci à l'aide d'une flamme.
 - **Ne pas respirer les gaz qui se dégagent.**
 - Descendre le méchoir dans le récipient à sulfiter.
 - Laisser la combustion se faire. Retirer les cendres.
 - Après opération, reboucher le récipient avec une bonde.
- ◆ Méchage des fûts à remplir :
Brûler 2 g de soufre par hectolitre de capacité.
 - ◆ Conservation de la futaille vide :
Brûler 4 g de soufre par hectolitre de vide, renouveler tous les 40 à 50 jours.
 - ◆ Pour mûtage des moûts :
Brûler 5 à 6 g de soufre par hectolitre de capacité et soutirer après 30 heures de repos ; doubler ces doses en pays chaud.
 - ◆ Pour sulfitage de la vendange :
Brûler 5 g de soufre par hectolitre de capacité 2 à 3 jours avant d'y jeter la vendange.

CONDITIONNEMENT

- ◆ Pastilles : boîtes de 1 kg.
- ◆ Bougie de 150 g en carton vrac de 25 kg.

CONDITIONS DE CONSERVATION

- ◆ Endroit sec et aéré.

CONDITION DE SECURITE

- ◆ Ne pas respirer les gaz qui se dégagent lors de la combustion.

Les informations figurant ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances.
Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle.
Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur.
Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.